

VISITE ANNUELLE D'ENTRETIEN

Ne passez pas à côté de la visite d'entretien annuel de vos chaudières !

La visite annuelle d'entretien, c'est quoi ?



Votre logement est équipé d'une **chaudière** qui assure le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire de votre logement, vous devez faire **vérifier son état de fonctionnement chaque année**. Plus qu'une simple visite, l'entretien de votre chaudière **garantit votre sécurité et celle de vos proches**. Elle est **obligatoire et doit être réalisée tous les ans**.

Comment ça se passe ?



Notre prestataire Proxiserve vous propose **une date de visite**, durant laquelle vous devrez **laisser l'accès à votre logement**.

Vous ne pourrez pas être là ? Proxiserve vous enverra (ou vous a déjà envoyé) une **lettre en recommandé** pour vous faire une **nouvelle proposition de date**.

Est-ce que je dois payer des frais supplémentaires ?



Ce service est **compris dans le contrat chaudières**, vous n'avez donc **aucune charge supplémentaire** à payer.

Qu'est-ce que je risque si je ne fais pas cette visite ?



Dans le cas où la visite n'a pu être réalisée, une **sommation par huissier de justice vous sera envoyée**, vous demandant de **prendre rendez-vous avec Proxiserve** dans un délai imparti. Cette visite étant une **obligation légale**, tout manquement pourra faire l'objet de **sanctions**.

En raison du contexte sanitaire actuel, les sommations seront envoyées **entre le 15 décembre 2020 et le 15 janvier 2021**.

Si vous avez déjà eu votre visite et que vous recevez une sommation, merci de ne pas en tenir compte. Dans le cas contraire, nous vous demandons de **contacter Proxiserve** afin de **fixer un rendez-vous début 2021**.